



Commission économique pour l'Afrique
Commission africaine de statistique
Septième réunion
Addis-Abeba (en ligne), 13-15 octobre 2020

Projet de conclusions et de recommandations de la septième réunion de la Commission africaine de statistique

A. Renforcement de la capacité statistique en Afrique

La Commission africaine de statistique,

Prenant note du renforcement en cours des capacités statistiques aux niveaux national, sous-régional et continental en Afrique dans le contexte du développement durable et des effets de la pandémie de COVID-19,

1. *Approuve* la création du Groupe africain sur la transformation et la modernisation des statistiques officielles, composé de dix directeurs généraux d'organismes nationaux de statistique, et demande à la Commission économique pour l'Afrique d'en entreprendre la mise en place ;

2. *Exhorte* les États membres à utiliser les indicateurs de développement statistique chaque année pour mesurer les progrès du renforcement des capacités statistiques ;

3. *Demande* aux organisations panafricaines et aux partenaires de travailler en étroite collaboration et de favoriser les synergies pour aider les pays africains, en particulier ceux dont les statistiques sont les moins développées, afin d'atténuer les effets de la pandémie actuelle de COVID-19 ;

4. *Demande* aux pays de renforcer l'intégration de leurs systèmes d'information géospatiale et de leurs autres systèmes statistiques ;

5. *Demande* aux États membres de mettre en œuvre le programme de leadership statistique dans leurs systèmes statistiques nationaux et aux partenaires de développement de soutenir les initiatives des pays en matière de leadership statistique.

B. Indicateurs des objectifs de développement durable

La Commission africaine de statistique,

Prenant note des efforts et initiatives en cours pour suivre la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux national, sous-régional, et continental en Afrique, dans le cadre du développement durable et sous l'effet de la pandémie de COVID-19,

1. *Invite* les pays africains à continuer d'aligner leurs plans de développement et leurs processus budgétaires nationaux sur le Programme de



développement durable à l'horizon 2030, sur d'autres cadres régionaux, tels que l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et sur les cadres internationaux ;

2. *Invite également* les pays africains à adopter ou à améliorer, dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, l'approche impliquant l'ensemble de la société, en ce qu'elle garantit la participation et l'engagement de toutes les parties prenantes, notamment les ministères et départements de tutelle, et cela en reconnaissance des liens étroits qui existent entre lesdits objectifs ;

3. *Invite* les communautés économiques régionales et les sous-régions de l'ONU à mettre en synergie leur collaboration et leur partenariat afin d'accélérer les efforts visant à suivre les progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030.

C. Série de recensements de la population et des logements de 2020

La Commission africaine de statistique

1. *Appelle* les États membres à renouveler leur engagement en faveur de la conduite de recensements de la population et des logements dans le cadre de la série de recensements de 2020 et demande, en particulier, une assistance technique et des services de conseil pour les pays en conflit ou sortant d'un conflit ainsi que pour ceux ayant été touchés par la pandémie de COVID-19 ;

2. *Invite* le Bureau de la Commission africaine de statistique à procéder, en collaboration avec le CEA, à une évaluation du processus de recensement et à déterminer les facteurs qui contribuent au fait que des pays ne puissent pas effectuer de recensements en 2020 ;

3. *Réitère* l'appel qu'elle a lancé aux partenaires afin qu'ils stimulent le financement complet par les pays des recensements de la population et des logements ;

4. *Recommande* qu'un recensement soit entrepris au cours de la période 2015-2024, étant donné que les données du recensement de la population et des logements sont indispensables au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des cadres de développement nationaux ;

5. *Recommande de* passer des systèmes manuels aux systèmes numériques, qui reposent sur l'utilisation de meilleures méthodes et de technologies nouvelles pour accroître la fiabilité des statistiques et leur accessibilité en temps voulu.

D. Enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil, et programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique

La Commission africaine de statistique,

Notant avec préoccupation le peu de volonté politique de soutenir le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil,

Tenant compte de la recommandation de la quatrième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil tenue en 2017, à l'effet de créer un sous-comité chargé de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil, dans le cadre du

comité technique spécialisé compétent de l'Union africaine et conformément aux règles et règlements en vigueur,

Tenant compte également de la demande de la cinquième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, tenue en 2019, tendant à ce que le Département des affaires économiques de l'Union africaine inscrive la question du sous-comité chargé de l'enregistrement des faits d'état civil à l'ordre du jour de la quatrième réunion du Comité spécialisé de l'Union africaine sur les finances, le but étant d'accélérer les procédures permettant de rendre le sous-comité pleinement opérationnel,

1. *Appelle* à la création d'un petit comité composé de directeurs de l'état civil et de directeurs des organismes nationaux de statistique, qui sera chargé d'explorer les moyens de transformer l'engagement du continent envers le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil ;

2. *Recommande* les mesures clés ci-après pour la transformation des performances des systèmes d'enregistrement de l'état civil :

a) Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil doivent être renforcés en tant qu'éléments essentiels de la riposte à la pandémie de COVID-19 ;

b) Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil doivent exploiter le potentiel des technologies qui sont maintenant largement disponibles ;

c) Les États membres sont encouragés à établir ou à améliorer les registres nationaux de la population qui reposent sur des systèmes d'enregistrement de l'état civil, ce qui permettrait aux gouvernements d'obtenir des données statistiques solides sur leur population en temps réel et en continu ;

d) Les États membres doivent mettre en place des systèmes automatisés d'enregistrement de l'état civil, de statistiques de l'état civil et de gestion de l'identité qui s'appuient sur le cadre du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique.

E. Mise en œuvre du Programme africain de statistiques du genre 2017–2021

La Commission africaine de statistique,

Prenant note des travaux qui se poursuivent sur le développement des statistiques de genre sur le continent et de l'appui apporté aux autres priorités de travail du Programme africain de statistiques de genre,

1. *Approuve* une liste minimale d'indicateurs de l'égalité des sexes pour l'Afrique ;

2. *Approuve* la révision de la deuxième phase du Programme africain de statistiques de genre de façon à ce qu'elle tienne compte des exigences méthodologiques et de données liées à la pandémie de COVID-19 ;

3. *Exhorte tous* les États membres à appuyer le développement de données administratives différenciées par sexe.

F. Système de comptabilité nationale de 2008

La Commission africaine de statistique,

Prenant note des progrès réalisés par les pays et de l'important appui technique fourni par les organisations internationales, régionales et sous-

régionales et les partenaires de développement concernant le Système de comptabilité nationale 2008, le système de comptabilité économique et environnementale et d'autres cadres statistiques économiques,

1. *Demande* que soient maintenus les programmes en place¹ qui sont conçus pour soutenir la participation des pays à la mise en œuvre du système de comptabilité nationale de 2008, du système de comptabilité économique et environnementale et des statistiques économiques connexes ;

2. *Demande* que des initiatives spécifiques soient prises pour soutenir les États membres qui sont en retard dans la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 ;

3. *Recommande* la coordination régionale et internationale de l'appui apporté aux pays et l'adaptation des stratégies de développement et de la coopération à la nouvelle situation induite par la pandémie.

G. Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale : rapport sur les activités régionales en Afrique

La Commission africaine de statistique

1. *Demande* instamment que des mesures soient prises pour assurer la prise en compte du Cadre intégré de l'information géospatiale dans les plans de développement nationaux et sa pleine adaptation au contexte régional, l'objectif étant d'élargir les systèmes de données nationaux actuels à de nouvelles frontières de données telles que l'observation de la terre et les mégadonnées géospatiales ;

2. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique d'élaborer, avec l'aide du secrétariat de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, un programme global de modernisation des activités géospatiales en Afrique, en tant que moyen de mobiliser des ressources propres à renforcer les capacités des États membres et comme stratégie de réponse géospatiale aux situations d'urgence, comme la pandémie de COVID-19.

H. Principes directeurs normalisés pour l'intégration des informations statistiques et géospatiales en Afrique

La Commission africaine de statistique

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique d'apporter, avec l'aide du Comité régional africain de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, un appui politique au cadre statistique géospatial africain et de continuer à définir des priorités et à proposer des directives propres à faire progresser la mise en œuvre des plans d'action nationaux et régionaux d'intégration des données statistiques et géospatiales en Afrique ;

2. *Recommande* que la Commission économique pour l'Afrique continue d'aider les pays africains à mettre en place et à renforcer leurs infrastructures d'information statistique et géospatiale en prélude à la série de recensements de 2020 et en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable ;

¹ Notamment les programmes axés sur le rééquilibrage du produit intérieur brut, les statistiques trimestrielles du produit intérieur brut, les tableaux des ressources et des emplois, la série de 2021 du Programme de comparaison internationale, les indices des prix à la consommation et le commerce en valeur ajoutée.

3. *Recommande également* de diversifier les canaux de diffusion des données de recensement à l'aide de la cartographie en ligne, des applications et des services en nuage et de la technologie mobile afin d'atteindre un public plus large, le but étant d'améliorer l'appréciation des produits du recensement et des travaux statistiques en général ;

4. *Appelle* à l'élaboration d'un cadre régional commun de normes et d'outils qui prend en compte les conditions propres à chaque pays, tout en se conformant aux normes convenues au niveau international ;

5. *Encourage* les pays africains à élaborer leurs propres cadres statistiques géospatiaux nationaux en se conformant aux directives et principes convenus au niveau international.

I. Activités statistiques dans le contexte de la pandémie de COVID-19 : expériences des États membres

La Commission africaine de statistique,

Considérant les circonstances et les incidences de la pandémie de COVID-19,

1. *Prend note* des expériences partagées par les États membres concernant leurs activités statistiques et l'exécution des programmes, en particulier l'expérience du Ghana dans la conduite d'un programme de recensement de la population et des logements, de la Zambie dans la conduite régulière d'enquêtes auprès des ménages, de l'Afrique du Sud dans la conduite de la collecte de données pour son indice des prix à la consommation, ainsi que de la Namibie dans les domaines de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil ;

2. *Prend également note* des expériences partagées sur les statistiques de santé par l'Organisation mondiale de la Santé et de la conclusion de l'Organisation selon laquelle le renforcement des capacités des pays en matière de statistiques de santé et de surveillance de la mortalité serait essentiel pour améliorer les services de santé qui ont été fortement touchés pendant la pandémie de COVID-19 ;

3. *Invite* instamment les partenaires et les gouvernements à s'efforcer de mettre en place des systèmes de surveillance et d'information sanitaire solides aux niveaux national et local.

J. Expérience du secteur privé en matière de mégadonnées

La Commission africaine de statistique

1. *Prend note* de l'expérience du secteur privé en matière de mégadonnées en Afrique et de son rôle en tant que prestataire de services ;

2. *Encourage* une collaboration étroite avec les systèmes statistiques nationaux en ce qui concerne l'accès et l'utilisation des données et des technologies en appui aux programmes de développement en Afrique ;

3. *Demande à* la Commission économique pour l'Afrique de constituer une liste d'experts pour aider les États membres à utiliser les mégadonnées.

K. Plate-forme mondiale et Centre régional des Nations Unies sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle

La Commission africaine de statistique,

Notant l'importance de la modernisation des statistiques officielles, notamment, en particulier, l'utilisation des mégadonnées, afin de conserver leur pertinence dans le domaine de la collecte de preuves,

1. *Appelle* à la création de départements/unités de science des données au sein des organismes nationaux de statistique afin de développer des applications en vue de l'utilisation des mégadonnées, d'intégrer cette source de données dans les plans et activités de données et d'établir un partenariat solide entre la Commission économique pour l'Afrique, le Centre régional des Nations Unies et la Plateforme mondiale des Nations Unies en train d'être élaborée par le Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle, pour renforcer les capacités dans l'objectif de rendre les données accessibles et d'utiliser les outils technologiques déjà disponibles ;

2. *Recommande* de renforcer la collaboration avec l'Union africaine et la Banque africaine de développement en ce qui concerne les activités et initiatives liées aux mégadonnées dans la région.

L. Coordination statistique entre organisations des Nations Unies

La Commission africaine de statistique,

Notant la coordination entre les organisations du système des Nations Unies, construite autour des coalitions thématiques et axées sur les opportunités,

1. *Manifeste son soutien* à une telle coordination entre la Commission économique pour l'Afrique et toutes les entités des Nations Unies en Afrique, afin d'éviter un chevauchement des efforts ;

2. *Demande* aux organismes nationaux de statistique, en collaboration avec les Équipes de pays des Nations Unies, de soutenir la proposition de stratégie des Nations Unies pour les statistiques et, en particulier, la coalition thématique 1 sur le renforcement des données intégrées et des systèmes statistiques au service du développement durable.

M. Données ouvertes

La Commission africaine de statistique

1. *Recommande* la création d'un groupe de travail africain sur les données ouvertes, comprenant des représentants des organismes nationaux de statistique, avec l'appui de la Banque africaine de développement, de la Commission de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique, chargé d'élaborer une feuille de route pour aider les États membres à développer leurs cadres juridiques, leurs manuels de procédures, leurs cadres harmonisés selon les normes internationales et leurs portails de données, dans l'objectif de donner accès à leurs bases de données statistiques respectives ;

2. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Banque africaine de développement et la Commission de l'Union africaine, de mener l'identification de « champions » africains des données ouvertes.

N. Science des données

La Commission africaine de statistique

1. *Prend note* de l'adoption par le Rwanda de sa politique de révolution des données nationales, suivie par la création, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et l'Organisme national de statistique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'un campus de sciences des données, en édifiant un système de données et en investissant dans les infrastructures de technologies de l'information ;

2. *Recommande* la création d'une communauté africaine de pratique pour la science des données, pour inciter les organismes nationaux de statistique à développer leurs capacités en matière de science des données et pour partager les enseignements tirés entre la Plateforme mondiale des Nations Unies en train d'être élaborée par le Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle et les centres régionaux des Nations Unies ;

3. *Recommande également* que l'Organisme national de statistique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord continue de collaborer avec les centres de formation statistique en Afrique.

O. Données urbaines

La Commission africaine de statistique,

Réaffirmant qu'il est essentiel de renforcer les données et les statistiques urbaines par le biais de systèmes et de processus nationaux de développement des statistiques,

1. *Appelle* les États membres à améliorer la ventilation par zone rurale et zone urbaine des indicateurs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, par l'intermédiaire des systèmes nationaux de développement de la statistique ;

2. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à fournir une assistance technique aux États membres pour renforcer les données et les statistiques urbaines guidés par le groupe de travail principal du Programme africain sur les données et les statistiques urbaines.

P. Riposte de la Banque africaine de développement à la pandémie de COVID-19

La Commission africaine de statistique

Prend note de la création par la Banque africaine de développement de la Facilité de réponse rapide à la COVID-19 (CRF) pour aider les pays africains à faire face à l'impact de la pandémie de COVID-19, en fournissant des ressources supplémentaires pour les interventions de santé publique, les programmes de protection sociale et la protection de leurs économies.

Q. Programmes de renforcement des capacités statistiques des partenaires de la Commission économique pour l'Afrique

La Commission africaine de statistique,

Se félicitant de la création de l'Institut panafricain de statistiques de l'Union africaine et des programmes de renforcement des capacités statistiques des partenaires de la Commission économique pour l'Afrique,

1. *Demande instamment* la création du Fonds africain pour la statistique, dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique ;
2. *Appelle* à la mise en place d'une base de microdonnées sur les enquêtes auprès des ménages menées en Afrique et à l'amélioration de la coordination et de la promotion de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique pour la période 2017-2026 ;
3. *Se félicite* du programme de renforcement des capacités statistiques de la Banque africaine de développement et demande un plaidoyer fort pour que les équipes nationales de la Banque viennent en complément de ce programme ;
4. *Demande* à la Banque africaine de développement d'exploiter la technologie de façon plus efficace et de promouvoir la numérisation afin d'accroître l'efficacité de son travail et de son aide à l'initiative de l'Autoroute de l'information en Afrique (AIA) ;
5. *Demande* au Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle de renforcer et d'améliorer les données statistiques sur le financement du développement et demande au Partenariat de renforcer son assistance aux États membres pour renforcer les compétences en communications des statisticiens au sein des systèmes statistiques nationaux africains ;
6. *Demande* aux États membres d'élaborer des cadres juridiques statistiques ou de mettre à jour les cadres juridiques statistiques existants de façon qu'ils soient conformes aux évolutions actuelles en matière de statistiques, afin d'établir la confiance au plan international ;
7. *Exhorte* les États membres à élaborer des programmes statistiques nationaux complets, par le biais de stratégies nationales de développement de la statistique, totalement alignés sur les plans de développement nationaux, afin d'assurer le financement national des activités statistiques ;
8. *Invite* les partenaires régionaux et internationaux à soutenir les États membres dans la transformation et la numérisation de leurs systèmes d'information statistique ;
9. *Salue* les efforts déployés par les systèmes statistiques nationaux pour le suivi et l'évaluation de l'impact de la pandémie de COVID-19 ;
10. *Invite* les partenaires régionaux et internationaux à aider les États membres à renforcer leurs capacités pour fournir en temps utile des données actualisées et exactes sur la population et les infrastructures afin d'améliorer la riposte de leurs gouvernements à la pandémie de COVID-19 grâce à des ensembles de données, des analyses et des outils géospatiaux dans le cadre d'une licence ouverte et non commerciale.